

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société **CARREFOUR HYPERMARCHES**, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 589 200 euros dont le siège social se situe 1, rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault – BP 75, 91002 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 451 321 335, (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise un **jeu gratuit et sans obligation d'achat** (ci-après le « Jeu ») **qui se déroulera du jeudi 25 juin au samedi 18 juillet 2015 (23h59) dans les magasins à enseigne Carrefour participant** (liste des magasins disponible en annexe).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu est réservé aux **personnes physiques et majeures** résidant en France métropolitaine, Corse comprise (ci-après le(s) « Participant(s) »).

Ce jeu est réservé aux personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des personnes ayant participé à l'élaboration du jeu et du personnel de chaque magasin participant et de leurs familles respectives.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent règlement et au principe du Jeu.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1

Comme toute loterie, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

Le Participant peut jouer gratuitement et sans obligation d'achat en se rendant dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour participant (voir liste en Annexe) entre le 25 juin et le 18 juillet 2015.

Pour jouer, le Participant devra alors compléter un bulletin de participation disponible à l'accueil de l'un des magasins Carrefour participant et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet entre le jeudi 25 juin et le samedi 18 juillet 2015 (23H59).

Afin d'être valide, le bulletin de participation devra mentionner les informations suivantes relatives au Participant:

- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse électronique

Nombre de participations autorisées :

La participation au Jeu est limitée à 1 (une) par personne durant toute la période du Jeu (même nom, même prénom et même numéro de téléphone), quel que soit le magasin dans lequel le Participant joue. Autrement dit, un Participant ayant joué dans le magasin Carrefour X ne pourra pas jouer dans le magasin Carrefour Y.

Toute tentative de fraude de la part d'un Participant pourra entraîner la nullité de toutes ses participations sur l'ensemble du Jeu.

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



3.2.

Toute participation comportant une anomalie (incomplète, erronée, illisible...) ne sera pas prise en considération, et elle sera considérée comme nulle.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux bulletins des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques et/ou postales ou identités, ni jouer pour le compte d'autres participants.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturaison du principe même du Jeu (méthodes, combines, manœuvres par exemple...), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses bulletins de participation.

Aucune participation par téléphone ou courrier électronique et/ou postal ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Il y a, au total, **un (1) gagnant**.

La désignation du gagnant se fera en 2 étapes :

1. Tirage au sort local le 22 juillet 2015 : Chaque magasin à enseigne Carrefour participant tirera au sort un participant parmi l'ensemble des bulletins de participation. Ce Participant pourra alors participer au tirage au sort national et tenter de gagner le lot.
2. Tirage au sort national le 27 juillet 2015: Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants sélectionnés après la 1^{ère} étape.

Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit. Le nom du gagnant sera affiché sur www.carrefour.fr au plus tard le 31 juillet 2015.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

5.1.

Il y a, au total, **un (1) lot mis en jeu**.

Le lot est composé d'une statue d'un personnage MINION GEANT (hauteur de 160 cm, longueur de 107 cm, largeur de 75 cm) d'une valeur de 5 000€.

Le lot est strictement limité à sa désignation et il ne comprend pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à sa jouissance ou à son utilisation, qui sont à la seule et unique charge du gagnant. Il ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



L'empêchement du gagnant de bénéficier, en tout ou partie, du lot attribué et déterminé dans les conditions qui lui auront été explicitées, résultant de son fait, pour quelque raison que ce soit, lui en fait perdre le bénéfice sans aucune possibilité de remboursement ou de contrepartie d'aucune sorte.

5.2.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société organisatrice. S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, la Société organisatrice se réserve le droit de demander toutes pièces administratives justifiant son nom, adresse et numéro de téléphone notamment. A défaut, ces coordonnées seront considérées comme nulles, ne pourront donner lieu à l'obtention du lot et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

La Société organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des Participants (écrite, mail, fax ou téléphonique) concernant le mécanisme du Jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, l'identité du gagnant, même après la clôture du Jeu.

Le lot ne pourra en aucun cas être repris ou échangé contre sa valeur en espèce ou contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers sur la demande du gagnant. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation d'une valeur équivalente.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Le gagnant du Jeu sera contacté par le directeur du magasin dans lequel le gagnant a participé, au plus tard le 31 juillet 2015. Le lot sera livré au gagnant à une date convenue entre le directeur du magasin dans lequel le gagnant a participé et le gagnant au plus tard le 22 août 2015.

Le lot est nominatif et ne peut être transmis à des tiers.

Toute réclamation portant sur le lot devra être adressée par courriel à l'adresse suivante :

portail@serviceclients-carrefour.com

Le Participant devra préciser également les éléments suivants :

- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale)
- l'objet de sa réclamation.

Toute réclamation devra être adressée avant le 3 septembre 2015. Passé ce délai, les réclamations ne seront pas traitées et le lot non attribué sera considéré comme restant propriété de la Société Organisatrice.

Le gagnant ne pourra demander aucune compensation à la Société organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse :

CARREFOUR HYPERMARCHES
Direction Marketing | CRM Digital Carrefour.fr

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



Jeu «Tirage au sort Minion Géant»
93 Avenue de Paris
91342 Massy Cedex

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé,
- si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé à l'étude **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés, 11, bd de l'Europe BP 160, 91005 Evry Cedex.**

Il peut être consulté dans chaque magasin participant ou à l'adresse : www.carrefour.fr ou adressé à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

CARREFOUR HYPERMARCHES
Direction Marketing | CRM Digital Carrefour.fr
Jeu «Tirage au sort Minion Géant»
93 Avenue de Paris
91342 Massy Cedex

ARTICLE 11 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande du présent règlement seront remboursés sur simple demande écrite envoyée à l'adresse du jeu dans un délai ne pouvant excéder 15 jours calendaires à compter de la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi).

Le remboursement se fera par l'envoi, à la personne le demandant, d'un timbre au tarif lent en vigueur au jour de la réception de la demande écrite.

Pour obtenir ce remboursement, le participant devra transmettre, sur papier libre, ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville) à l'adresse suivante :-

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



CARREFOUR HYPERMARCHES
Direction Marketing | CRM Digital Carrefour.fr
Jeu «Tirage au sort Minion Géant»
93 Avenue de Paris
91342 Massy Cedex

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci dessus ne sont pas remplies. Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai moyen de **4** semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (personnes vivant sous le même toit).

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



ANNEXE 1

Liste des Hypermarchés à enseigne Carrefour participants

Département	Magasin
01	BOURG EN BRESSE
01	SEGNY
01	FERNEY VOLTAIRE
02	LAON
02	CHATEAU THIERRY
03	MONTLUCON
03	MOULINS
04	DIGNE
06	NICE -TNL
06	ANTIBES
06	NICE -LINGOSTIERE
08	CHARLEVILLE MEZIERES
08	RETHEL
10	LA CHAPELLE ST LUC 2
10	ST ANDRE LES VERGERS
13	CHATEAUNEUF LES MART
13	PORT DE BOUC
13	LA CIOTAT
13	MARSEILLE -BONNEVEIN
13	MARSEILLE -MERLAN
13	AIX EN PROVENCE
13	MARSEILLE -GD LITTO
13	VITROLLES
14	CAEN
14	HEROUVILLE ST CLAIR
14	MONDEVILLE
14	BAYEUX
16	SOYAUX
17	ANGOULINS
18	BOURGES
19	BRIVE LA GAILLARDE
20	FINOSELLO
21	BEAUNE
21	DIJON

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



Département	Magasin
21	QUETIGNY
22	GUINGAMP
22	ST BRIEUC -LANGUEUX
22	PAIMPOL
23	GUERET
25	BESANCON -CHALEZEULE
25	BESANCON -VALENTIN
26	MONTELMAR
27	VERNON
27	EVREUX
28	CHARTRES
29	BREST
29	QUIMPER
29	ST RENAN
30	BEUCAIRE
30	UZES
30	NIMES -OUEST
30	NIMES -SUD
31	TOULOUSE
31	LABEGE
31	PORTET S/GARONNE
32	AUCH
33	LIBOURNE
33	LORMONT
33	LESPARRE MEDOC
33	BEGLES
33	MERIGNAC
34	SETE -BALARUC
34	ST CLEMENT DE RIVIER
34	ST JEAN DE VEDAS
34	LATTES
35	RENNES -ALMA
35	RENNES -CESSON
35	ST MALO
35	FOUGERES
36	CHATEAUROUX

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



Département	Magasin
37	ST PIERRE DES CORPS
38	L'ISLE D'ABEAU
38	SALAISE S/SANNE
38	GRENOBLE -ECHIROLLES
38	GRENOBLE -MEYLAN
38	ST EGREVE
38	VOIRON
40	DAX
40	MONT DE MARSAN
40	TARNOS
41	ROMORANTIN
42	FEURS
42	MABLY
44	NANTES -BEAUJOIRE
44	NANTES -BEAULIEU
44	NANTES -ST HERBLAIN
45	SARAN
45	ORLEANS
46	CAHORS
49	ANGERS -GRAND MAINE
49	ANGERS -ST SERGE
49	CHOLET
50	AVRANCHES -ST MARTIN
50	CHERBOURG
50	ST LO
51	CHALONS EN CHAMPAGNE
51	EPERNAY
51	REIMS -CERNAY
51	REIMS -TINQUEUX
53	LAVAL
56	LORIENT
56	VANNES
57	THIONVILLE
58	NEVERS -MARZY
59	DENAIN
59	DOUAI -FLERS

REGLEMENT DU JEU
 « TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
 Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



Département	Magasin
59	LILLE
59	LOMME
59	ST POL S/MER
59	VALENCIENNES
59	WASQUEHAL
59	FOURMIES
59	MAUBEUGE
59	ARMENTIERES
59	CONDE S/L'ESCAUT
59	HAZEBROUCK
60	VENETTE
60	BEAUVAIS
61	ALENCON
61	FLERS
62	COQUELLES
62	LIEVIN
62	AUCHY LES MINES
62	BERCK
62	AIRE S/LA LYS
62	CALAIS
62	ST MARTIN AU LAERT
63	RIOM
63	THIERS
64	LESCAR
64	ST JEAN DE LUZ
64	ANGLET
66	PERPIGNAN -CLAIRA
66	PERPIGNAN -ROUSSILL
68	MULHOUSE -ILLZACH
69	FRANCHEVILLE
69	LYON -LA PART DIEU
69	VAULX EN VELIN
69	GIVORS
69	LYON CONFLUENCE
69	VILLEURBANNE
69	ECULLY

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



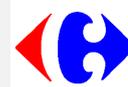
Département	Magasin
69	VENISSIEUX
71	CRECHES S/SAONE
71	CHALON S/SAONE -NORD
71	CHALON S/SAONE -SUD
72	LE MANS
73	CHAMBERY -BASSENS
73	CHAMBERY -CHAMNORD
74	ANNECY
74	SALLANCHES
74	CLUSES
74	MARGENCEL
75	PARIS -AUTEUIL
76	GRUCHET LE VALASSE
76	MONT ST AIGNAN
76	TOURVILLE LA RIVIERE
76	FECAMP
76	BARENTIN
77	CHAMPS S/MARNE
77	MONTEREAU
77	CARRE SENART
77	COLLEGIEN
77	PONTAULT COMBAULT
77	CHELLES
77	VILLIERS EN BIERE
77	CLAYE SOUILLY
78	LIMAY
78	FLINS
78	SARTROUVILLE
78	RAMBOUILLET
78	CHAMBOURCY
78	MONTESSON
78	ST QUENTIN EN YVELIN
79	NIORT
80	AMIENS
83	PUGET S/ARGENS
83	TOULON -MAYOL

REGLEMENT DU JEU
 « TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
 Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



Département	Magasin
83	TRANS EN PROVENCE
83	DRAGUIGNAN
83	OLLIOULES
83	TOULON -GRAND VAR
84	ORANGE
84	AVIGNON
85	LA ROCHE S/YON
87	LIMOGES -BOISSEUIL
88	EPINAL -JEUXEY
89	SENS -MAILLOT
89	SENS -VOULX
91	ATHIS MONS
91	EVRY
91	LA VILLE DU BOIS
91	VILLABE
91	ETAMPES
91	STE GENEVIEVE DES BO
91	LES ULIS
92	GENNEVILLIERS
92	VILLENEUVE LA GARENNE
93	MONTREUIL
93	AUBERVILLIERS
93	ST DENIS
93	DRANCY
93	SEVRAN
93	STAINS
93	NOISY LE GRAND
93	AULNAY S/S BOIS
93	ROSNY S/S BOIS
94	VILLEJUIF
94	BERCY -CHARENTON
94	RUNGIS -BELLE EPINE
94	CRETEIL
94	IVRY S/SEINE
94	ORMESSON
94	L'HAY LES ROSES

REGLEMENT DU JEU
« TIRAGE AU SORT MINION GEANT »
Du 25 Juin au 18 Juillet 2015



Département	Magasin
95	GOUSSAINVILLE
95	L'ISLE ADAM
95	MONTIGNY LES CORMEIL
95	SANNOIS
95	ST BRICE S/S FORET
99	MONACO